



Facture abusive intervention artisan plombier

Par **ferryyvan**, le **26/11/2010** à **10:50**

Bonjour, un plombier est intervenu chez moi pour réparation d'une fuite sur un ballon d'eau chaude, après avoir changé le groupe de sécurité sans succès il me conseille de changer le ballon ce que je refuse. Je fais donc venir un autre plombier qui lui règle le problème (changement détendeur) et qui me précise que le changement du groupe de sécurité était inutile. Le premier plombier m'envoie une facture, dois-je la payer ? un artisan n'est-il pas soumis à une obligation de résultat pour exiger le paiement d'une facture ? merci d'avance

Par **mimi493**, le **26/11/2010** à **15:54**

L'artisan est soumis à une obligation
- de fournir un devis si la somme est de plus de 150 euros
- de faire signer un ordre de réparation

Par **ferryyvan**, le **26/11/2010** à **16:40**

merci pour votre réponse rapide et amicalement

Par **cenkinze**, le **05/01/2011** à **18:27**

Bonjour, je suis journaliste à M6 et prépare actuellement un reportage consacré au métier de plombier. Où en êtes-vous de vos soucis avec cet artisan indélicat ? Pourriez-vous me

rappeler dès que possible au 06 43 13 93 64. Merci